

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

Canada et Etats-Unis \$3.00
Union Postale \$6.00

Edition Hebdomadaire :

Canada \$1.00
Etats-Unis et Union Postale \$1.50

Directeur : HENRI BOURASSA.

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction : Administration :

71A RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460.

ADMINISTRATION : Main 7461

Il faut les battre tous !

Les citoyens de Montréal doivent se défaire de la manœuvre qui consiste à faire tourner l'impopularité méritée des Vingt-Trois au profit des gens qui détenaient le pouvoir avant l'avènement de la faction Giroux.

Du jour où M. Giroux a eu fait réduire la représentation anglaise à la Commission des Finances pour s'emparer de l'assiette au beurre, la question de race a existé au Conseil municipal et ceux qui avaient protesté contre cette mesure ont été dans les honnes grâce de la minorité lésée. Il y a aussi le cas de Smith, reporter au *Star*, que M. Giroux, mieux inspiré cette fois, voulait empêcher de toucher mille piastres par année sur les fonds municipaux pour vanter avec plus d'enthousiasme dans son journal le vaste président de la Commission des Finances et son alter ego Lavalée — besogne dont il s'acquittait très bien, soit dit en passant, — et qui a réussi à se faire prendre pour un martyr. Il est donc assez naturel que les journaux anglais fassent discrètement l'éloge des Lapolite et des Lavalée, même en appuyant les candidats du Comité civique; tout au plus si on pourrait leur reprocher de pratiquer la reconnaissance aux dépens du public qu'ils sont censés défendre contre les "schemers". L'un d'entre eux, la *Gazette*, a pour soutenir ces messieurs la raison supplémentaire que ses directeurs sont comblés de petites faveurs par M. Gouin, et que les "schemers" de M. Willie White — notamment l'expropriation de la Montreal Water and Power Co. — ont toujours reçu de MM. Lapointe et Lavalée une attention sympathique.

Il serait au contraire intéressant de savoir pour quel motif le *Canada* et la *Patrie* font porter toute leur attaque sur les Vingt-Trois, sans cesse de prétendre qu'ils veulent un changement complet à l'Hôtel-de-ville.

Que l'intérêt public exige la disparition de M. Giroux, nous avons été les premiers à le dire, nous du groupe nationaliste qui avions, pour un certain nombre, appuyé sa candidature contre maître Honoré Gervais aux élections fédérales de 1908. La conduite de M. Giroux dans l'adjudication des travaux publics a été scandaleuse. En maintenant M. Barlow comme ingénieur de la voirie après avoir admis sous serment qu'il faisait dire blanc et noir à ce fonctionnaire en des matières où il y avait des centaines de milliers de piastres en jeu, il a détruit la présomption de bonne foi qui pouvait exister en sa faveur. Surtout, il doit expier le crime — car c'en est un, — d'avoir, par intérêt personnel, assuré la réélection de l'immuable Proulx à la présidence de la police. Et ce jugement s'applique également à ceux qui le suivirent au pouvoir par la porte du déshonneur: Mercier, Lévesque, Jean-Baptiste Martin et une quinzaine d'autres.

Mais ne peut-on condamner une clique, à l'Hôtel-de-ville, sans travailler — suivant le plan encore plus dangereux que bête de M. Casgrain — à la remplacer par une autre clique?

J'ai rappelé dans le *Nationaliste* et dans le *Devoir* les circonstances extraordinaires de l'emprunt de deux millions, où, dit le juge Cannon, l'on paraît avoir pris des mesures pour restreindre la concurrence et favoriser Hanson Frères.

J'ai montré, par un article de la *Patrie* d'avant le gounisme, tout ce qu'il y avait de suspect dans l'affaire d'expropriation de la Montreal Water and Power Co.

Il y a aussi l'affaire du parc de Delorimier, qui est au jugement de M. Cannon "un coup monté contre le trésor municipal", et qui aurait dû faire l'objet de procédures judiciaires, mais qu'on a enterrées sans phrases.

Ce sont là, avec vingt autres semblables, des opérations dont la responsabilité incombe dans une large mesure, sinon entièrement, au clan Lapointe-Lavalée.

Bornons-nous, si on le veut, à cette question de l'éclairage qui est devenue le cauchemar des citoyens de Montréal et qui traîne depuis six ans sur le tapis vert du Conseil.

Le débat sur l'éclairage, on n'a pas trop l'air de s'en souvenir, dans la lutte actuelle. Il dure pourtant depuis assez longtemps et il a causé assez de scandale, pour mériter plus d'attention. Le "schemer" qui fit le plus de bruit est celui qui tentèrent de concert, dans l'hiver de 1906-1907, M. Payette, alors président de la Commission des Finances, et son copain Ekers, alors maire. Mais avant cela, il y avait eu le projet de MM. Larivière et Proulx en 1906. Et il y eut en 1905 celui que le maire Laporte dut frapper de son veto parce qu'il fixait, pour quinze ans, à \$1.00 du mille, le prix du gaz d'éclairage et à 90 cents le prix du gaz de chauffage. La "Montreal Light" n'eut pas d'amis plus complaisants que MM. Lapointe et Lavalée jusqu'en

1907, date où la "Canadian Light", que les gens du clan Lapointe-Lavalée se sont fait leur réputation de réformistes auprès des journaux ministériels: pourraient-ils nous dire pourquoi, le 22 février 1909, après avoir fait perdre près de deux ans d'un temps précieux à la Ville, la compagnie Canadienne obtenait le remboursement du dépôt de \$50,000 qu'on lui avait fait verser le 16 décembre 1907? Comme toujours, on s'est retranché derrière l'opinion des avocats de la Ville: il n'en est pas moins vrai que pendant deux ans la "Canadian Light" a pu battre monnaie auprès des capitalistes sur la considération qu'on lui montrait au Conseil municipal; que pour l'amour de la "Canadian Light", on a laissé expirer, sans le renouveler, le contrat qui existait entre la "Montreal Light" et la Ville pour l'éclairage de la voirie; et que, la "Canadian Light" ayant manqué à ses promesses, on lui a remis son cautionnement, qui ne formait pourtant pas la dixième partie de ce qu'elle avait fait perdre à la Ville. S'il s'est fait opération plus louche au Conseil municipal depuis quelques années, nous aurions à la connaître!

Que dire enfin du silence gardé par MM. Lapointe et Lavalée devant l'affirmation publique de notre ami Laflamme, savoir, que deux échelons s'étaient vendus à la "Montreal Light" pour des sommes de trois à cinq mille piastres en 1900? A cette époque MM. Lavalée et Lapointe venaient d'entrer au Conseil. Ils ne sont pas de ceux qui ont "touché" et personne ne croit qu'ils en sont. Allons plus loin: supposons que Laflamme est mal informé, que personne ne s'est vendu. MM. Lavalée et Lapointe n'en avaient-ils pas quand même le devoir de demander avec M. Laflamme la reprise de l'enquête? N'auraient-ils pas pu avoir leur réputation le soulevé qu'un Médéric Martin a montré de la sienne? Ne doivent-ils pas à leurs concitoyens de saisir avec empressement cette occasion de prouver, et d'une manière éclatante, qu'il n'y avait que des honnêtes gens parmi ceux qui votèrent la concession de l'éclairage des rues en 1900?

Non! plus on y regarde, et plus on s'aperçoit de la nécessité de faire table rase du vieux régime et du vieux personnel. Loin de nous de prétendre que tous les membres du Conseil expirant sont indignes de la confiance publique. C'est d'un cœur sincère, par exemple, que nous avons salué en M. Bumbray, à l'annonce de sa rentrée dans la vie privée, un homme intègre, un bon citoyen. Il est d'autres — tels MM. Prud'homme et Roy, Noé Leclaire et Lamoureux, — qui ont pu commettre des faiblesses, mais qui n'avaient pas assez d'autorité au Conseil pour qu'on les tienne responsables de ce qui s'y est passé. Mais ceux qui, placés par les circonstances ou par leurs intrigues à la tête de l'administration municipale, se sont fermés les yeux pendant dix ans sur les péculats petits et grands de leurs collègues pour, selon toute apparence, n'être pas dérangés eux-mêmes dans leurs calculs égoïstes, et qui croient se justifier en rappelant qu'ils sont sortis indemnes d'une enquête écourtée avec leur assentiment — ceux-là, il faut être pour eux sans pitié. Enragés d'avoir été écartés par le Comité civique comme candidats aux offices supérieurs, ils n'auront qu'une pensée s'ils retournent à l'Hôtel-de-ville: enlever la réforme coûte que coûte. Payette, Giroux, Mercier, Proulx, Gadbois, Marin, Jean-Baptiste Martin, Lapointe, Lavalée, Larivière, — de quelques noms qu'ils s'appellent, il faut les battre tous!

A NOS AMIS

Nous recevons d'un peu partout des lettres et communications relatives à des questions d'intérêt public. Nos amis comprendront que, malgré toute notre bonne volonté, nous ne puissions publier qu'un petit nombre, ou même que des extraits, de ces pièces; et ils sauront nous en excuser.

Nous tenons cependant à les remercier de leur sympathie et nous sommes particulièrement heureux de constater que, d'un bout à l'autre de la province, l'opinion publique s'écoule, s'indigne plutôt, devant le néfaste projet de loi n° 10. Nous essaierons, quelquefois, de publier certains extraits des lettres très caractéristiques que nous avons reçues et qui ne laissent aucun doute sur ce point.

Plusieurs de nos amis nous ont communiqué des indications et des documents précieux. Nous les prions de continuer.

Telle petite coupure amorcée par nous toute une enquête.

L'APPEL AU PEUPLE

Le *Canada* déclare qu'"une consultation du peuple ne pourrait avoir, en ce moment, qu'un effet désastreux sur la paix et l'harmonie que Sir Wilfrid Laurier a tant travaillé à établir au pays".

"Aux cris de déloyauté, de trahison que les jingoes d'Ontario lanceraient contre les Canadiens-français, qu'ils affecteraient, dit-il, de voir tous appuyer MM. Monk et Bourassa, on ne manquera pas de répondre, dans la province de Québec, par des accusations de fanatisme, d'oppression, etc." à l'adresse des Canadiens de langue anglaise que l'on confondrait avec la jeune cohue qui suit le Dr Sproule et M. Hoken.

Tout cela, c'est de la poudre jetée aux yeux des électeurs pour les aveugler et pour éviter de les consulter.

Quelques jingoes pourraient faire de l'exploitation électorale en dénonçant la politique Monk-Bourassa, mais leur voix tombera dans le vide — car l'on n'ignore pas la base que c'est dans les couches profondes de la population rurale de langue anglaise que s'est manifestée la première, la plus tenace opposition à l'impérialisme militaire. Quant aux "accusations de fanatisme, d'oppression, etc.", qui monteraient de la province de Québec "à l'adresse des Canadiens de langue anglaise", c'est une mauvaise et sinistre plaisanterie.

La question de race n'a rien à voir dans tout cela. Nous définissons le *Canada* et toute la presse ministérielle de trouver dans les discours de MM. Monk et Bourassa un seul mot qui soit de nature à exciter les préjugés de race, une seule parole qui ne puisse être répétée à Toronto ou à Winnipeg.

Nous avons assez de foi dans le bon sens du peuple canadien — anglais ou français — pour le croire capable de juger une question comme celle-là au point de vue de ses droits, de ses intérêts et de ses devoirs.

Du reste, le *Canada* s'imaginait-il qu'on pourra indéfiniment soustraire au jugement du peuple cette politique et ses conséquences?

Croit-il qu'il ne faudra pas un jour ou l'autre demander aux électeurs ce qu'ils en pensent? Ce pays jouit des apparences au moins du gouvernement représentatif....

Nous demandons simplement qu'on lui donne le moyen de se faire entendre, qu'on lui donne le droit de se faire entendre.

C'est lui qui supportera les frais de l'aventure, nous croyons qu'il a le droit de dire s'il est disposé à accepter une charge nouvelle.

Car il s'agit d'une charge nouvelle. On aura beau coller les uns aux autres des textes plus ou moins vieux, on ne fera jamais croire aux électeurs du pays qu'ils ont, en 1904 ou en 1908, donné au cabinet mission de s'engager dans une voie que M. Laurier lui-même, en 1902, qualifiait de funeste et criminelle. Il reste encore, dans la cervelle des gens de ce pays, quelque bon sens et quelque mémoire.

OMER HEROUX.

Allons voter, Mesdames!!!

Si vous avez remarqué, bien peu de femmes ne sourient pas quand on leur parle d'aller voter. Elles voient là-dedans une idée d'émancipation qui les tente sans doute, mais dont elles n'ont pas le courage. C'est une erreur. C'est plutôt la peur d'être trop près de la porte d'entrée. Ajoutez à ces craintes réfractaires, les personnes qui n'aiment pas à se déplacer, celles qui ignorent où se tient le vote, celles qui ne savent même pas à quoi s'en tenir sur la valeur d'un suffrage quelconque, celles qui ne connaissent pas au juste les droits qu'elles ont, et de là, vous concluez qu'il y a bien des conflits qui existent et qui devraient être abolis si tout le monde se mettait courageusement en branle.

En face de la corruption où s'embourbe notre ville, il me semble que toute femme devrait faire son plus grand effort pour travailler pour la bonne cause; collaborer ainsi à la grande oeuvre de la "Réforme municipale et assurer la majorité des candidats du "Comité des citoyens". Les 7,700 qui ont droit de vote parmi nous, devraient pouvoir faire pencher la balance du côté de l'équité et de la justice.

Soyons apôtres, mesdames, encourageons les bonnes doctrines et donnons-nous la main cette année, puisque les élections doivent régler plusieurs questions qui nous intéressent tout particulièrement. Allons de l'avant, assurons le progrès de notre ville ou si vous aimez

LE GOUNISME EN MATIÈRE MUNICIPALE

Le *Canada* répondait hier matin à notre article de la veille sur l'ingénierie sournoise de M. Gouin dans la lutte actuelle:

Lo. Sir Lomer Gouin a fait accorder à toutes les compagnies d'éclairage qui l'ont demandé, et qui présentaient une certaine garantie de solvabilité, le droit de faire concurrence au Power.

Cette législation était demandée par tous les citoyens de Montréal sauf les sœurs du Power. Que dans ces compagnies il y ait des libéraux, c'est fort possible, et même probable; mais qu'elles fussent composées exclusivement des amis de Sir Lomer Gouin, c'est une affirmation que le "Devoir" fait gratuitement, que nous nions formellement, et que nous le mettons au défi de prouver.

La Compagnie de Saraguay — pour ne mentionner qu'elle — ne demandait pas les privilèges qu'elle a obtenus; son délégué, M. Champagne, avait au contraire reçu des administrateurs l'ordre formel de respecter la volonté du Conseil municipal: si le *Canada* en doute, qu'il aille le demander au vice-président, M. Laporte. Or l'a sous-traité au contrôle du Conseil municipal, pour ainsi dire, et parce qu'on ne voulait pas avoir l'air de favoriser la "Canadian Light", compagnie composée pour les quatre-cinquièmes de politiciens gounistes et pour l'autre cinquième de conservateurs du type Breakey, Gaspard Lemoine et Arsène Lavalée.

Quant au prétendu désir "de tous les citoyens", c'était tout bonnement celui de quelques actionnaires honnêtes et de quelques brasseurs d'affaires plus ou moins véreux: les gens désintéressés demandaient la restriction des pouvoirs monstrueux de la "Montreal Light", et pas autre chose.

2o. L'affirmation que Sir Lomer Gouin a fait ajouter aux conditions de l'expropriation de la Montreal Water & Power Co. un dispositif qui oblige la ville à

mieux la paix de nos foyers, et quand viendra l'heure de la grande poussée municipale, enregistrons bravement nos suffrages pour la gloire des hommes gens et pour le triomphe de la tempérance.

Il ne faut qu'un peu d'émulation parmi nous! Que chacune coure au poll le premier février! Que celles qui ne lisent mettent tout leur talent, leur travail, leurs dispositions pour renforcer le groupe de bataillons enrôlés sous le "Comité des citoyens"!

Déjournons les rumeurs où s'entassent de plus en plus notre race. Imposons le respect de nos hautes convictions et des caractères supérieurs.

"NINE".

Ce qu'il représente

Qu'il en ait conscience ou non, M. Casgrain représente dans la présente lutte tous les éléments avec lesquels M. Larry Wilson avait rêvé il y a quelques années la formation d'une société occulte comme celle qui régit New-York sous le nom de Tammany Hall: les buvettiers qui violent la loi, la police qui les protège, les entrepreneurs qui fraudent sur les travaux publics, et les politiciens à qui ces fraudes profitent. Mais il y aura à Montréal un élément qui manque au Tammany new-yorkais: c'est le monde anticlérical jeté dans les bras des buvettiers par la croixade anticlérical du clergé. M. Langlois devait être lui-même candidat: c'était été de mauvaise politique; son nom seul aurait assuré la défaite de ses compagnons à une majorité écrasante. Mais il y avait cent mille piastres de souscription par les buvettiers pour la bonne cause: il était bien plus pratique de se faire donner, sous couvert d'annonces multiples, une partie de ce magot pour la fondation d'un journal qui mènerait de front la guerre au clergé et la défense des buvettiers. M. Langlois s'est donc retiré, mais qu'on lise le "Pays", et l'on verra que ses candidats ne sont autres que MM. Casgrain, Payette et Consorts. M. Casgrain est des maintenant l'esclave de tous ces éléments. Peut-être ne s'en aperçoit-il pas: il y a dans ce grand dadais beaucoup plus de sottise que de méchanceté. Il a une telle opinion de lui-même qu'il ne soupçonne pas le rôle à la fois risible et odieux qu'on lui fait jouer. Mais nous le voyons, nous, et c'est pourquoi nous demandons à nos amis d'enregistrer leur vote pour le candidat du Comité civique à la mairie, le Dr GUERIN, et tous les candidats du Comité civique au Comité exécutif ou Bureau de Contrôle: MM. LA-CHAPPELLE, DUPUIS, AINEY et WANKLYN.

OLIVAR ASSELIN.

Arsène Vermeuzou

Les journaux de France nous annoncent la mort d'un noble poète: Arsène Vermeuzou, le chantre du pays d'Auvergne.

Vermeuzou avait à peine 60 ans. Ce n'est que depuis dix ou quinze ans qu'il s'était découvert un ta-

rembourser le capital-actions après avoir payé la propriété est un mensonge pur et simple.

D'abord, le dispositif en question a été ajouté à la demande de M. C. E. Gault, député conservateur de Montréal; ensuite, il n'oblige pas la ville à rembourser le capital-actions de la compagnie après avoir payé la propriété, mais il donne à la ville le choix ou d'exploier la propriété, ou d'acheter les actions.

M. Fournier a cité hier le texte de la loi: on n'aura qu'à relire son article pour voir qui a raison, de nous ou du *Canada*. Que M. Gault ait proposé le dispositif du rachat des actions tel qu'il se lit, nous en doutons; mais cela ne changerait rien à l'affaire.

3o. C'est grâce à l'influence personnelle de Sir Lomer Gouin que l'article du même statut instituant un bureau de contrôle a été inséré dans la charte de Montréal. Le fait a été constaté publiquement et les journaux conservateurs mêmes ont félicité le premier ministre de Québec à cette occasion.

Le referendum a été imposé par les représentants du conseil de ville de Montréal, et l'insertion de l'alternative de la commission de fonctionnaires provient d'influences diamétralement opposées à Sir Lomer Gouin.

Le comité de citoyens qui demandait la création d'un Comité exécutif ou "Board of Control" ne voulait pas de la prétendue commission technique: si le *Canada* en doute, qu'il le demande au rédacteur du *Herald*, M. Walsh, père du projet. C'est à la demande de maîtres Lapointe et Lavalée que la prétendue commission technique imaginée par ces deux braves fut proposée au peuple comme alternative.

Ce sont là des faits que le *Canada* ne détruit pas avec des gros mots, et qui collent aux flancs attiques de M. Gouin comme une tunique de Nessus.

OLIVAR ASSELIN.

lent d'écrivain. Précédemment il avait donné sa vie presque entière à l'industrie et au commerce.

Mais dès la publication de ses premiers vers, on reconnut en lui un artiste de race. Il a successivement donné, après un recueil de vers patois, deux beaux volumes: *En plein vent* et *Mon Avenir*.

Il y a chanté son pays avec un enthousiasme magnifique.

Il serait excessif de classer Vermeuzou parmi les très grands poètes, mais il tiendra une place fort honorable parmi ceux qui se sont appliqués à réchauffer au cœur des Français l'amour des vieilles traditions et de la petite patrie.

Vermeuzou n'a pas écrit une ligne qui puisse soulever sa mémoire. C'était un Français de vieille roche, fidèle à toutes les traditions et à toutes les croyances de son pays.

O. H.

M. Lapointe accepte

La nuit porte conseil.

A la dernière heure, on m'informe que M. L.-A. Lapointe s'est enfin décidé à accepter mon défi. Un jury aura donc à décider de nous deux à raison, et si, oui ou non, M. Lapointe a fait autorité au Conseil de Ville de Montréal à payer deux fois la même propriété.

Dans quelques heures, nos arbitres auront rendu leur verdict: je l'attends avec confiance.

JULIEN FOURNIER.

MGR BRUNEAU

Mgr Bruneau, évêque de Nicolet, doit arriver à Montréal demain soir, à 6.30 m.

Il se rendra chez les Rvds Pères du Saint-Sacrement, rue Mont-Royal.

Dimanche, à 10 h., il fera l'ordination du Révd. Frère Paul Delavigne, à l'église du Très-Saint-Sacrement.

M. J.-B.-A. MARTIN

ET L'EMPRUNT DE DEUX MILLIONS

M. Jean-Baptiste Martin a voté contre l'emprunt de deux millions, à la Commission des Finances et au Conseil, parce qu'il jugeait l'opération mauvaise. M. Martin a toujours bien des fautes, et de lourdes fautes, depuis qu'il est échoué. Il pourra cependant se vanter d'avoir, pour une fois, au plus de conscience — ou plus de jugement — que tous ses collègues réunis. Ce n'est pas lui que vise M. Cannon quand il dit que les circonstances ont l'emprunt s'est effectué créant l'impression qu'on a voulu restreindre le nombre des soumissionnaires. MM. Lapointe et Lavalée peuvent-ils en dire autant?

O. A.

Notre gouverneur

Lord et lady Grey passeront le mois prochain à Québec et c'est de Québec que Lord Grey partira pour l'Angleterre lorsque, non, terme d'office comme gouverneur du *Canada*, sera terminé.

LETTRE D'OTTAWA

LA SUITE DE L'AFFAIRE LUMSDEN. — LE GOUVERNEMENT L'EM-
PORTE PAR UNE MAJORITE DE 44. — UN CANADIEN-FRANCAIS
A L'INTERCOLONIAL. — NOMINATION FAITE. — NOUS AVONS
DES DROITS EVIDENTS. — ON LES RECONNAÎT UNE FOIS DE
PLUS. — LES GRAISSEURS DE ROUES DOIVENT PARLER AN-
GLAIS. — LES COMMISSAIRES PEUVENT IGNORER LE FRAN-
CAIS. — POIDS ET MESURES. — NOUS AVONS DES HOMMES COM-
PETENTS. — LE SOUCI DE LA JUSTICE.

Ottawa, 28 janvier.

L'affaire Lumsden et les deux enquêtes dont l'une offerte par le gouvernement, l'autre demandée par l'opposition, ont absorbé hier toute l'attention de la Chambre. Nous avons donné les grandes lignes de ce débat, dans une de nos récentes lettres; mentionnons seulement qu'on l'a continué hier, et que le gouvernement, par une majorité de 44 voix (contre 65) a imposé l'enquête restreinte qu'il offrait à la Chambre mardi.

La nomination d'un Canadien-Français comme commissaire de l'Intercolonial est une affaire dont la presse nous a entretenus sommairement.

M. Butler abandonnant, il y a deux semaines, son poste de président, dans le bureau administratif de l'Intercolonial.

Vers le même temps, le docteur Paquet, de l'Islet, demandait qu'on profitât de cette occasion pour rendre justice aux Canadiens-Français, privés de tout représentant dans ce bureau.

Or, depuis une couple de jours, la presse annonce que M. A.-W. Campbell, sous-ministre des Travaux Publics dans l'Ontario, remplace M. Butler dans la commission administrative de l'Intercolonial, et devient en même temps sous-ministre des chemins de fer nationaux.

Ceci a fort surpris toute la députation de Québec, ministérielle ou oppositionniste. Elle est bien venue, et son désir était légitime, — voir un des nôtres recueillir une partie de la succession Butler. Le cabinet est trop sûr de la province de Québec, et des députés ministériels pour tenir compte de leurs désirs, même légitimes. Aussi ne l'a-t-il point fait.

II

A tout prendre, n'avons-nous donc pas le droit de réclamer un représentant, dans cette commission de l'Intercolonial?

Un simple coup d'oeil jeté dans le bel atlas canadien publié en 1906 par le ministre de l'Intérieur (pages 27 et 29a), nous convainc de ceci:

1o. De Montréal à Campbellton, la population des districts qui traversent l'Intercolonial est exclusivement canadienne-française.

2o. De Montréal à Moncton, — soit sur un parcours de 650 milles, — l'élément d'origine française prédomine absolument.

3o. La densité de la population, de Montréal à Campbellton, — sur le territoire peuplé de seuls Canadiens-Français, — est beaucoup plus forte que celle de toutes les Provinces Maritimes.

4o. De Campbellton à Moncton, la population est plus dense que dans presque tout le reste des Provinces Maritimes, et l'élément acadien y est le plus nombreux.

L'Intercolonial traverse donc toute une région où nous sommes les plus nombreux. Et cependant, alors que sur les quatre commissaires "Intercolonial" deux probablement — à un coup sûr devraient être de langue française, il n'en est pas un seul qui appartienne à notre race.

Si l'on ajoute à cela que la section Montréal-Campbellton de l'Intercolonial est peut-être celle qui donne le plus de trafic, — passagers et marchan-

dises, — à ce chemin de fer, il est évident que nous n'obtenons point justice.

III

Nous l'obtenons d'autant moins que, sur ce chemin de fer, il y a fort peu d'employés anglais qui parlent français, ou même le comprennent, depuis les commissaires jusqu'au dernier des graisseurs de roues. Si un voyageur canadien-français demande en français, un verre d'eau au garçon de table qui lui sert à dîner, il en sera quitte pour se faire répondre, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, avec un sourire de dédain "I do not understand french".

Quiconque voyage un peu souvent sur ce chemin de fer l'a maintes fois remarqué.

Par contre, nul Canadien-Français ne peut y obtenir un simple emploi de graisseur de roues, s'il ne sait parler l'anglais comme le français.

On a donc, d'un côté, de hauts fonctionnaires et des administrateurs payés grassement, qui n'entendent guère à la langue des sept dixièmes du public desservi par ce chemin de fer, et de l'autre, d'humbles pelletiers de neige, dont le chèque de paye touche à peine \$30, par mois, et dont on exige qu'ils sachent l'anglais.

Il y a deux poids et deux mesures. Et c'est la mesure la moins juste dont l'on use envers nous. C'est évident.

Le "Pays" disait ces jours-ci qu'il n'y a point de Canadiens-Français capables d'occuper un tel poste avec avantage d'obtenir des positions dans les bureaux des grands chemins de fer; leur origine leur a toujours été un obstacle. Le capital anglo-saxon employé de la main d'oeuvre anglo-saxonne, de préférence à toute autre. C'est un principe établi.

Néanmoins, ceux de nos compatriotes qui ont réussi à entrer, grâce à leur énergie et à leur persévérance, dans les administrations, y ont démontré leur compétence. Mentionnons entr'autres, MM. Hébert du Pacifique Canadien, Laflamme, du Boston Maine, Hone, du Pacifique Canadien, et M. J.-H. Brassard, de l'Intercolonial. Ceux-là pourraient certes tenir dans le bureau administratif de l'Intercolonial une place fort convenable. Ils ont fait un stage assez long dans des administrations importantes, et parlent l'anglais tout aussi bien que le français. Les commissaires actuels de l'Intercolonial, eux, malgré toutes leurs capacités, ne savent que l'anglais.

Si le cabinet Laurier l'eût voulu, il lui eût été facile de nous rendre justice en cette affaire. Il eût que faire sous-ministre des chemins de fer nationaux l'un des commissaires actuels de l'Intercolonial, et combler par la nomination d'un Canadien-Français la vacance causée par le départ de M. Butler.

Il ne l'a point fait. Il n'a peut-être point eu dans le choix du nouveau commissaire, intention formelle d'humilier une partie importante de la population canadienne; mais c'est tout comme. On a écarté toutes nos réclamations, en dépit de leur bien fondé absolu. Il n'y a point ici une question de race. C'est une simple question de justice.

Et rendo justice à qui de droit, c'est parfois le dernier souci des gouvernements. Ils viennent une fois de plus de le démontrer.

GEORGES PELLETIER.

Une manoeuvre Sur le pont d'Avignon...

Le Comité civique doit être fier de ses ennemis.

La "Patrie" a publié le défi porté par le "Frère" Maillet à ceux qui l'accusent d'être franc-maçon. Nous avons hâte de voir si elle va reproduire la proposition que nous faisons hier à l'alter ego de M. Langlois. Le scrutin a lieu lundi: si la "Patrie" ne donne qu'un côté de la question, l'on sera en droit de croire que M. Tarte veut faire élire Maillet coûte que coûte, que celui-ci appartienne ou non au Grand-Orient.

Fidèle à ses traditions, le "Herald" fait une campagne vigoureuse pour la réforme municipale. Il serait encore plus étonné s'il n'avait pas très récemment des "lettres ouvertes" d'une colonne à M. Achille Bergeron. Nous prévenons aussi le "Herald" qu'il fait comme la plupart des autres journaux, du reste, — l'affaire des Vingt-Trois en ne tapant que sur ce groupe.

M. Payette a pris une action de \$10,000 contre M. Asselin pour le punir d'avoir dit avec tout le monde, que lui, Payette, est un des plus tristes maires que Montréal ait jamais eus. Avant que cette affaire aboutisse, il faudra:

1o. Que l'action soit signifiée par un huissier.

